

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 015-7501/19/BM

■ Attribution de subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2020 - Approbation d'une convention MET 19/13394/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec près de 60 % de son territoire couvert par des espaces naturels, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit la mise en œuvre d'actions de valorisation de ce patrimoine naturel et paysager. Elle porte dans son projet l'engagement de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver « un juste équilibre entre protection, gestion, valorisation et animation ».

Créé en 1975 le Conservatoire régional d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est une association à but non lucratif et d'intérêt général, de type Loi 1901 qui œuvre en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le déploiement de projets de connaissance, de maîtrise foncière et d'usages et de gestion et de valorisation.

Une convention cadre signée en 2018 fixe les axes de partenariat entre les deux structures et notamment pour favoriser la mise en œuvre d'une politique commune d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité métropolitaine.

Dans ce contexte et conformément à sa mission d'expertise et d'appui aux politiques publiques, le CEN PACA porte le projet de définir une stratégie en faveur de l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

L'année 2018 a été consacrée à l'établissement de l'état initial des connaissances faunistiques et floristiques du territoire métropolitain.

En 2019, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé des inventaires ciblés de la faune répondant aux critères géographique de secteurs en lacunes de connaissances et taxonomique soit des espèces et groupes d'espèces peu connus sur la Métropole.

En 2020, le CEN PACA propose d'analyser la patrimonialité de la biodiversité faunistique continentale évaluée en 2018 et 2019. Pour réaliser ce projet, l'association sollicite un accompagnement financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20 000 euros. Le budget prévisionnel global de l'action spécifique est de 25 115 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au bureau de la Métropole ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;
- La délibération n°ENV102-3749/18/BM en date du 18 mai 2018 approuvant la convention cadre avec le Conservatoire d'espaces naturels de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le partenariat existant entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer des actions notamment en faveur de la connaissance du patrimoine naturel métropolitain.
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de disposer d'une connaissance la plus précise possible de sa richesse écologique dans l'exercice de sa politique de valorisation des espaces naturels et d'aménagement du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros au conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes-Côte d'Azur sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le budget de la DGA Agriculture, Forêts, Paysages et Espaces naturels – sous-politique G811 - Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA